

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DES SERVICES AUX COLLECTIVITÉS

PROCÈS-VERBAL de la cent soixante-dix-neuvième assemblée ordinaire du Comité des services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, tenue le lundi 28 septembre 2015, à 9 heures 30 minutes, à la salle Pierre J. Jeannot (D-5500) du pavillon Athanase-David, à Montréal.

MEMBRES PRÉSENTS :

Mme	Valérie Coulombe	Représentante de l'Association canadienne pour la santé mentale - filiale de Montréal
M.	Hervé Dignard	Représentant de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)
Mmes	Anila Fejzo Marie-Andrée Gauthier	Représentante de la Faculté des sciences de l'éducation Représentante du Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage
	Lise Gervais	Représentante de Relais-femmes
M.	Éric Giroux	Représentant de l'Écomusée du Fier monde
Mme	Nathalie Lafranchise	Représentante de la Faculté de communication
M.	Sylvain Lefèvre	Représentant de l'École des sciences de la gestion
Mme	Geneviève Pagé	Représentante de la Faculté de science politique et de droit
MM.	Jean-François Piché	Représentant de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
	Marcel Simoneau	Directeur intérimaire du Service aux collectivités (président)
Mme	Claire Vanier	Agente de développement au Service aux collectivités

MEMBRES ABSENTS :

Mme	Line Chamberland*	Représentante de la Faculté des sciences humaines
MM.	Jérôme Di Giovanni*	Représentant de l'Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux
	Rémi Fraser*	Représentant du Regroupement des Auberges du cœur du Québec
Mmes	Ève Lamoureux*	Représentante de la Faculté des arts
	Nicole Vézina	Représentante de la Faculté des sciences

INVITÉES :

Mmes	Lyne Kurtzman	Agente de développement au Service aux collectivités
	Josée-Anne Riverin	Agente de développement au Service aux collectivités

SECRÉTAIRE :

Mme Marie-Noëlle Routhier-Beaulé Secrétariat des instances

* Absence motivée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Marcel Simoneau préside la séance et madame Marie-Noëlle Routhier-Beaulé agit à titre de secrétaire.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités souhaite la bienvenue à tous les membres du Comité des services aux collectivités et plus particulièrement à madame Anila Fejzo, qui participe à sa première rencontre à titre de membre professeure représentant la Faculté des sciences de l'éducation. Il accueille également madame Marie-Noëlle Routhier-Beaulé, qui agira à titre de secrétaire rédactrice pour les prochaines réunions du comité. Il indique ensuite que mesdames Line Chamberland, Ève Lamoureux et Nicole Vézina ainsi que messieurs Rémi Fraser et Jérôme Di Giovanni prient le comité de bien vouloir excuser leur absence.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour est soumis aux membres.

Sur proposition dûment faite par monsieur Sylvain Lefèvre, appuyée par monsieur Éric Giroux, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal de la 178^e assemblée du 27 avril 2015

Le procès-verbal est soumis aux membres. Le directeur intérimaire du Service aux collectivités remercie madame Annie Hébert, secrétaire rédactrice, pour la qualité de son travail.

Sur proposition dûment faite par madame Marie-Andrée Gauthier, appuyée par madame Nathalie Lafranchise, le procès-verbal de la cent soixante-dix-huitième assemblée ordinaire tenue le 27 avril 2015 est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

3. Information

3.1 Mot du président

Monsieur Marcel Simoneau rappelle les faits saillants de sa première rentrée universitaire en poste. Il expose les importants changements dans l'organigramme de l'UQAM, dont principalement la nomination d'une nouvelle vice-rectrice à la Recherche et à la création, madame Catherine Mounier. Il mentionne que la Direction de l'UQAM a mis en place un plan de réorganisation des vices-rectorats où les doyennes, doyens relèveront dorénavant directement du Bureau du recteur. Il indique que l'une des premières actions de madame Catherine Mounier fut d'aller rencontrer chacune des doyennes, chacun des doyens afin de leur présenter le Service aux collectivités, son mandat et ses actions. Le Service aux collectivités a également participé au 7^e Congrès international des recherches féministes dans la Francophonie, tenu à l'UQAM au mois d'août dernier. Ce congrès fut un grand succès et il remercie toutes les personnes qui ont contribué à cet événement.

Le directeur intérimaire des Services aux collectivités évoque auprès des membres la situation financière difficile de l'UQAM. Une membre demande si des compressions budgétaires pourraient s'appliquer dans les prochains six mois. Le directeur intérimaire des Services aux collectivités répond que c'est le cas. La décision de procéder à la nomination d'une direction intérimaire pourra être considérée comme un effort de compression effectué. Une membre souligne son inquiétude quant aux compressions à venir. Elle demande s'il est prévu que le poste de direction demeure intérimaire pour plusieurs années, considérant les économies réalisées en ne pourvoyant pas le poste par une titulaire régulière, un titulaire régulier. Le

directeur intérimaire des Services aux collectivités assure que l'intérim se veut à court terme. Il s'agit d'une solution temporaire et exceptionnelle mise en place dans le contexte des compressions au Vice-rectorat à la recherche et à la création visant à réaliser l'effort d'économies demandées à l'ensemble du Vice-rectorat. Il précise que les cibles d'économies sont récurrentes jusqu'en 2018.

Une membre exprime son inquiétude quant à la possible intégration du Service aux collectivités au sein d'un autre service, permettant certaines économies d'échelles, mais ayant comme effet possible de modifier sa mission et la nature des projets appuyés. Les membres du Comité des Services aux collectivités se disent préoccupés et réitèrent la pertinence du Service aux collectivités. Ils demandent à être sollicités au moment des discussions relatives aux compressions budgétaires ou à la nomination d'une direction, le cas échéant.

3.2 Tableau des suivis

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités présente le tableau des suivis, tel que déposé en annexe. Il revient sur le premier point inscrit depuis le 12 novembre 2012 et souhaite savoir s'il est toujours pertinent de le laisser inscrit. Une membre mentionne qu'un comité de travail sur les dégrèvements a été créé. Un suivi a été effectué quant aux critères applicables dans la sélection des projets. Les travaux du comité sont presque terminés puisqu'il ne reste qu'à transposer leurs suggestions dans le formulaire d'évaluation utilisé par les évaluatrices, évaluateurs du Comité des services aux collectivités. Une seule réunion permettrait de clore les travaux. Une autre membre précise que les processus relatifs à la formation et à l'accompagnement ont tous été revus. Le travail sur les dégrèvements a toutefois été plus difficile à effectuer. Ils souhaitaient actualiser les procédures et repenser la mécanique de leur octroi. Il serait possible de proposer les résultats à la prochaine rencontre du Comité des services aux collectivités et de formuler des propositions claires en soutien à la recherche.

Une membre précise également que le point 3 du tableau des suivis concernant l'évaluation des projets de recherche sera abordé lors de la séance du Comité des services aux collectivités du mois de janvier 2016.

3.3 Information des membres

Madame Nathalie Lafranchise informe les membres qu'elle animera une activité dans le cadre du Symposium international organisé par Mentorat Québec. Son atelier, intitulé La rétroaction pour faciliter le développement de compétences chez des personnes animatrices de groupes de codéveloppement, aura lieu le 21 octobre prochain à la Salle des Boiseries de l'UQAM. Elle invite celles et ceux qui seraient intéressés à assister à la conférence.

3.4 Remerciements à l'endroit de membres sortants

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités remercie madame Line Chamberland ainsi que monsieur Houssine Dridi de leur implication au sein du Comité.

4. Projet de formation

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités indique que les quatre projets à l'étude du Comité au cours de la présente séance sont des projets de formation. Aucun sous-comité de la recherche n'a donc été formé au cours de la dernière période.

4.1 Octroi d'un dégrèvement pour le projet de formation intitulé Des conditions de travail à la hauteur : former des intervenantes et intervenants pivots dans les régions du Québec pour améliorer la défense des droits au travail
(Annexe CSAC-179-4.1)

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités invite les personnes évaluatrices à faire part de leurs commentaires.

Une évaluatrice présente brièvement ses commentaires généraux indiquant qu'il s'agit d'un excellent projet, d'une importance criante puisque le ministère de l'Emploi et du Développement social du Canada n'effectue plus de formation sur les normes du travail. Elle note que la demande est bien construite et soutenue. Considérant l'expertise démontrée par l'organisme au sujet des normes du travail, elle ajoute toutefois n'avoir pas bien saisi l'apport de la professeure dans un contexte où les intervenantes, intervenants connaissent très bien leur domaine. Elle aurait aimé que la demande soit plus explicite à ce sujet. De plus, elle considère que la formation, d'une durée de trois jours, comprend beaucoup d'informations et d'activités interactives. Elle se questionne à savoir si l'échéancier est réaliste.

Le second évaluateur abonde dans le même sens. Il considère le sujet très intéressant, avec une pertinence sociale certaine vu le contexte actuel d'austérité budgétaire difficile pour les travailleuses, travailleurs non syndiqués. Il note que la professeure connaît bien l'organisme puisqu'elle y a déjà œuvré. Le projet laisse présager de bonnes retombées pour le groupe. Il constate que l'ensemble de la matière relative aux normes du travail est présent. Bien qu'il convienne que le projet est ambitieux en raison du grand nombre d'informations et d'activités planifiées, il considère qu'elles sont toutes nécessaires. Il se questionne toutefois au sujet d'une seconde formation mentionnée, mais peu détaillée. Il suppose qu'elle concerne la transmission des informations de la première formation aux usagers, usagers des services de l'organisme.

Une membre donne son accord quant aux commentaires formulés par l'évaluatrice et l'évaluateur. Elle se questionne cependant en matière d'utilité du projet et d'appropriation potentielle. Le fait de communiquer des informations au groupe n'est pas l'objectif du projet, mais bien le moyen pour celui-ci de s'approprier cette formation. Elle hésite donc à considérer que la stratégie de transfert démontrée est satisfaisante.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités indique que les notes combinées représentent une évaluation totale de 88,5 %.

L'évaluation est confirmée par le Comité des services aux collectivités et l'attribution du dégrèvement est recommandée.

RÉSOLUTION 2015-CSAC-1129

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-179-4.1;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de formation dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par l'organisme Au bas de l'échelle (ABE);

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de formation sur cent points selon la répartition suivante : 50 points sur la pertinence sociale et 50 points sur la qualité pédagogique, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Gervais, appuyé par monsieur Sylvain Lefèvre, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité pédagogique du projet de formation intitulé Des conditions de travail à la hauteur : former des intervenantes et intervenants pivots dans les régions du Québec pour améliorer la défense des droits au travail et lui accorde la note de 88,5 %;

RECOMMANDE à la vice-rectrice à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 90 heures à madame Stéphanie Bernstein, professeure au Département des sciences juridiques, aux fins d'assurer la formation intitulée Des conditions de travail à la hauteur : former des intervenantes et intervenants pivots dans les régions du Québec pour améliorer la défense des droits au travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Octroi d'un dégrèvement pour le projet de formation intitulé Une prévention concertée pour contrer les agressions à caractère sexuel auprès des jeunes!
(Annexe CSAC-179-4.2)

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités invite les personnes évaluatrices à faire part de leurs commentaires.

Un évaluateur présente brièvement le dossier, basé sur un premier projet mis en œuvre par l'organisme avec l'appui du Service aux collectivités. Il considère le cadre méthodologique solide et inclusif adapté à la structure du réseau des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS), le matériel pédagogique prévu visant une utilisation immédiate. L'évaluateur mentionne que les résultats de la première recherche sont passés sous silence. Il note qu'il aurait été intéressant de les indiquer afin de justifier l'approche utilisée. Il mentionne que la problématique est claire et les besoins réels et crédibles. Il aurait aimé savoir pourquoi ces cinq CALACS ont été choisis. De plus, il se questionne à savoir si l'ensemble des CALACS, qui fonctionnent de façon indépendante, pourra réutiliser le matériel de formation proposé compte tenu de leurs expériences diverses. L'expertise de la professeure est avérée et la continuation du projet semble pertinente, surtout en considération de la qualité de son lien avec les groupes visés. Aucune étudiante, aucun étudiant n'est présent dans le projet et très peu de détails sont offerts quant à la recherche de la professeure, ce qui sème quelques doutes quant aux retombées pour l'UQAM. Les retombées pour le groupe sont toutefois très claires. Le projet est basé sur des besoins réels exprimés par les gens du milieu et il y répond directement.

Le second évaluateur, ne pouvant être présent à la séance, a transmis des commentaires écrits. Le directeur intérimaire du Service aux collectivités lit ces commentaires qui sont presque en tous points semblables à ceux du premier évaluateur quant à la qualité et à la pertinence du projet de formation. Il mentionne que les besoins sont clairement identifiés et que le projet est bien structuré en ce sens que la gestion du temps semble très précise et que chacune des actrices, chacun des acteurs comprend le projet auquel il participe. De plus, le projet met en

application les concepts de co-construction des connaissances et d'appropriation de façon adéquate. Il évoque une interrogation à savoir si les heures consacrées au comité peuvent être comprises dans les heures calculées dans le dégrèvement. Les membres du Comité des services aux collectivités s'entendent pour dire que cela est généralement la façon de procéder.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités indique que les notes combinées représentent une évaluation totale de 91 %.

L'évaluation est confirmée par le Comité des services aux collectivités et l'attribution du dégrèvement est recommandée.

RÉSOLUTION 2015-CSAC-1130

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-179-4.2;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de formation dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par le Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS);

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de formation sur cent points selon la répartition suivante : 50 points sur la pertinence sociale et 50 points sur la qualité pédagogique, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Valérie Coulombe, appuyé par madame Anila Fejzo, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité pédagogique du projet de formation intitulé Une prévention concertée pour contrer les agressions à caractère sexuel auprès des jeunes! et lui accorde la note de 91 %;

RECOMMANDE à la vice-rectrice à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 90 heures à madame Manon Bergeron, professeure au Département de sexologie, aux fins d'assurer la formation intitulée Une prévention concertée pour contrer les agressions à caractère sexuel auprès des jeunes!

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Octroi d'un dégrèvement pour le projet de formation intitulé Pour lutter ensemble contre l'hypersexualisation sociale et la sexualisation précoce : outiller les organismes jeunesse de l'île de Montréal qui interviennent auprès des jeunes âgés(e)s de 12 à 17 ans (Annexe CSAC-179-4.3)

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités invite les personnes évaluatrices à faire part de leurs commentaires.

Une évaluatrice présente brièvement le projet qu'elle qualifie d'excellent. Elle signale que celui-ci ne comprend pas beaucoup de références scientifiques afin de justifier sa pertinence. Elle se dit certaine que la proposition est appuyée dans les faits, mais elle aurait aimé que la présentation soit plus détaillée. Elle mentionne que le projet propose un encadrement très étroit et de bonnes retombées autant pour la professeure que pour le groupe. Les objectifs sont tous liés et les stratégies utilisées sont pertinentes. Le projet s'appuie sur des outils créés lors d'un précédent projet et agit en continuation de la même approche. Du côté de l'évaluation, la professeure compte s'appuyer sur des sondages en ligne que les participantes, participants rempliront. L'évaluatrice émet quelques doutes quant à cette façon de faire, craignant que toutes, tous ne prennent pas le temps de les remplir ou encore qu'ils ne le fassent pas sérieusement, ce qui pourrait compromettre la qualité des données. Quelques activités auraient également gagné à être plus détaillées.

Une seconde évaluatrice signale qu'elle abonde généralement dans ce sens, bien que certains aspects du projet lui soient apparus plus discutables. Elle considère que le projet comprend des objectifs très clairs et détaillés, bien que l'on retrouve plusieurs sous-entendus dans sa problématique. Cela peut être lié au fait qu'il s'agit d'un deuxième projet, mais cela nuit à sa clarté. De plus, les concepts ne semblent pas toujours bien liés entre eux et la répartition des rôles et des tâches lui semble floue. Des activités de concertation sont mentionnées, sans préciser leur forme ou encore leur fréquence. Elle note que les retombées pour la professeure et pour les groupes seront très positives. Du côté du matériel pédagogique, le fait qu'il soit déjà construit permet une utilisation rapide et à long terme.

Une membre souligne le caractère très autoréférencé du projet. Elle dit être d'accord avec les commentaires des évaluatrices, bien qu'elle considère que l'outil gagnerait à être plus inclusif.

Une autre membre mentionne qu'elle aurait été un peu plus sévère dans la notation en matière de pertinence du projet et d'approche pédagogique, car la démarche et les outils ne seront pas créés dans le groupe, mais plutôt présentés de façon clé en main en limitant la co-construction et la transformation. Elle respecte toutefois les choix conceptuels de la professeure et du groupe qui ont choisi de travailler avec cette approche, mais s'interroge à savoir s'il s'agit toujours de la bonne voie.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités indique que les notes combinées représentent une évaluation totale de 88 %.

L'évaluation est confirmée par le Comité des services aux collectivités et l'attribution du dégrèvement est recommandée.

RÉSOLUTION 2015-CSAC-1131

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-179-4.3;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de formation dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par le Regroupement des maisons de jeunes du Québec (RMJQ);

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de formation sur cent points selon la répartition suivante : 50 points sur la pertinence sociale et 50 points sur la qualité pédagogique, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Geneviève Pagé, appuyé par monsieur Éric Giroux, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité pédagogique du projet de formation intitulé Pour lutter *ensemble* contre l'hypersexualisation sociale et la sexualisation précoce : outiller les organismes jeunesse de l'île de Montréal qui interviennent auprès des jeunes âgé(e)s de 12 à 17 ans et lui accorde la note de 88 %;

RECOMMANDE à la vice-rectrice à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 90 heures à madame Francine Duquet, professeure au Département de sexologie, aux fins d'assurer la formation intitulée Pour lutter *ensemble* contre l'hypersexualisation sociale et la sexualisation précoce : outiller les organismes jeunesse de l'île de Montréal qui interviennent auprès des jeunes âgé(e)s de 12 à 17 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Octroi d'un dégrèvement pour le projet de formation intitulé Formation et accompagnement pour l'évaluation, par les personnes présentant une déficience intellectuelle, des services que leur dispensent des organismes communautaires

Madame Claire Vanier quitte la salle.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités invite les personnes évaluatrices à faire part de leurs commentaires.

Une évaluatrice présente brièvement le projet. Elle indique qu'à sa lecture, de nombreux questionnements lui sont apparus, particulièrement quant aux moyens privilégiés afin d'atteindre les objectifs du projet, lesquels sont néanmoins considérés comme très pertinents. Elle juge la problématique floue et le projet trop ambitieux. Le nombre d'heures de dégrèvement demandé par la professeure semble donc insuffisant, considérant l'ensemble des activités prévues. Cependant, le principal problème évoqué par l'évaluatrice est l'absence de détails sur les personnes qui recevront la formation. Il aurait également été intéressant de mieux comprendre à qui s'adressent les formations, quel est leur niveau de connaissance sur le sujet de la déficience intellectuelle et quelle est la pertinence de les former à ce sujet. Ne sachant pas à qui s'adresse le projet, elle trouve très difficile d'évaluer l'adéquation entre les objectifs et les outils utilisés.

La seconde évaluatrice annonce d'emblée qu'elle a été plus généreuse dans sa notation. Elle reconnaît la pertinence du projet, notant que l'évaluation est souvent nécessaire dans le milieu communautaire et que l'idée de donner la parole aux personnes ayant une déficience intellectuelle est excellente. Elle signale que le projet ne contient pas de bibliographie et trop peu de références. L'expertise de la professeure en matière de déficience intellectuelle est reconnue par l'évaluatrice, mais elle aurait souhaité que le projet soit plus soutenu, surtout en ce qui concerne l'état actuel des connaissances en matière d'évaluation. Elle note aussi que le modèle proposé semble s'orienter vers une approche de formation envers des apprenantes, apprenants, plutôt qu'une co-construction des connaissances. Il semblerait pertinent à l'évaluatrice de les impliquer davantage à titre de partenaires. Le projet fait également mention d'une concertation entre les organismes, mais celle-ci n'est pas développée. L'évaluatrice rencontre des difficultés à bien saisir l'impact que le projet aurait pour les organismes et l'appropriation qu'ils en effectueraient, surtout à long terme.

Une membre mentionne qu'elle comprend les critiques formulées à l'endroit du projet. Elle reconnaît l'expertise de la professeure en matière de déficience intellectuelle, mais signale qu'il s'agit d'un projet axé sur l'évaluation. Elle remarque que d'autres projets sont allés beaucoup plus loin dans ce sujet. Selon elle, le projet est très intéressant et pertinent, mais il nécessite encore un peu de réflexion afin d'être bien campé, surtout en ce qui concerne l'évaluation par et pour ainsi que les outils. Elle ajoute que ce projet produirait des retombées très intéressantes pour la professeure dans un contexte de désinstitutionnalisation des services, puisqu'elle possède beaucoup d'expérience dans le domaine de la déficience intellectuelle dans un contexte institutionnel, mais moins en contexte communautaire.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités indique que les notes combinées représentent une évaluation totale de 74 %.

Les membres du comité reconnaissent que les faiblesses du projet sont trop importantes pour l'accepter dans sa forme actuelle. Ils demeurent toutefois convaincus de sa pertinence, mais considèrent qu'il gagnerait à être plus appuyé et plus détaillé. Ils invitent la professeure à déposer un projet bonifié à l'occasion d'un prochain Comité des Services aux collectivités.

Madame Claire Vanier réintègre la salle.

Une membre indique qu'au cours de la présentation des projets, la majorité des évaluatrices, évaluateurs ont déploré le manque de références bibliographiques fournies afin d'appuyer les problématiques et les approches choisies. Elle réitère la volonté du Comité des Services aux collectivités de recevoir des projets soutenus par des références scientifiques nombreuses et variées.

5. Nomination au CSAC et au sous-comité de la recherche

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités indique qu'une membre, un membre représentant la Faculté des sciences humaines devra être nommé en remplacement de madame Line Chamberland, mais que personne n'a encore été désigné. La nomination est donc reportée à une prochaine réunion du Comité des services aux collectivités.

6. Présentation des bilans d'activité du service et des domaines

6.1 Service

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités présente le bilan de l'année 2014-2015. Il indique que le Service aux collectivités a traité 150 projets au cours de l'année, qu'ils soient nouveaux ou en cours. Dès le début de son mandat, il a poursuivi les initiatives entamées par sa Comité des services aux collectivités 28-09-15

prédécesseure, madame Sylvie de Grosbois, en valorisant la visibilité du Service aux collectivités, notamment auprès des titulaires de Chaires, des laboratoires de recherche et des vices-rectorats. Il siège également au Comité de la vie étudiante, dont la première réunion a eu lieu la semaine dernière.

En matière d'activités, il a animé une journée d'étude au mois de mai visant à mieux faire connaître les trois domaines du Service aux collectivités. Il a également rencontré la directrice adjointe du Service des affaires juridiques, madame Geneviève Croteau, afin de travailler à la simplification des procédures et à l'amélioration des délais de traitement des dossiers relatifs à l'éthique et à la propriété intellectuelle. Il souhaite apporter des modifications importantes dans les façons de procéder dans ces dossiers et poursuivra les discussions en ce sens.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités indique que le plan d'action pour l'année 2015-2016 est bien avancé et que les principaux enjeux ont d'ores et déjà été identifiés. Ces enjeux consistent tout d'abord en l'amélioration de la collaboration entre les trois services du Vice-rectorat à la recherche et à la création. La conjoncture économique et les possibles baisses de financement du Service aux collectivités sont également un enjeu que le Service aux collectivités suivra de très près tout au long de l'année. La visibilité facultaire du Service constitue un troisième enjeu important. Pour ce faire, des tournées auprès des doyennes, doyens et de différents services sont envisagées, ainsi qu'une refonte du site Internet du Service aux collectivités. Une participation au congrès de l'Association francophone pour le savoir (Acfas) est également prévue, sous la forme d'un mini-colloque sur les projets et la mission du service. Finalement, l'annonce du départ à la retraite de madame Martine Blanc, agente de développement, implique un processus d'affichage de poste qui aura lieu au cours de l'année.

6.2 Communautaire

Mesdames Josée-Anne Riverain et Claire Vanier présentent le rapport annuel du domaine communautaire du Service aux collectivités.

Madame Claire Vanier indique que pour l'année 2014-2015, 74 projets ont été accompagnés, auxquels ont pris part 70 professeures, professeurs, 90 étudiantes, étudiants et 90 groupes. Elle remarque que le nombre de demandes de projets a connu une hausse importante au cours de la dernière année. Une nouvelle agente de développement, madame Geneviève Chicoine, a donc été engagée à raison de deux jours par semaine afin d'appuyer l'équipe en place. De nombreux thèmes ont été abordés dans les projets accompagnés par le domaine communautaire du Service aux collectivités, dont la défense et la promotion des droits, l'environnement et le développement durable, la lutte à la pauvreté et à l'exclusion, le patrimoine et la culture, la santé ainsi que l'éducation populaire et les autres formes de transfert et d'appropriation des connaissances. Deux axes transversaux sillonnent également un grand nombre des projets accompagnés par le Service aux collectivités, soit l'ancrage territorial et l'analyse réflexive.

Madame Claire Vanier présente un exemple de projet ayant eu lieu au cours de l'année en collaboration avec l'organisme Paroles d'excluEs, dans lequel les participantes, participants vivant eux-mêmes de l'exclusion sociale entreprenaient la création d'une pièce de théâtre afin de démontrer la diversité de thèmes pouvant être abordés au cours d'un même projet.

Madame Josée-Anne Riverin poursuit la présentation en insistant sur la thématique de la lutte à la pauvreté et à l'exclusion, rassemblant une grande diversité de problématiques. À titre d'exemple, elle présente des projets portant sur l'enjeu du logement sous de multiples angles dont les déserts alimentaires, l'embourgeoisement, l'urbanisme, le travail, les considérations juridiques, la fiscalité, la médiation culturelle et l'ancrage territorial.

Elle souligne ensuite les réflexions présentes au sein du Service aux collectivités concernant les enjeux autochtones. Un grand nombre de projets se penchent sur ces enjeux, portant les agentes de développement à réfléchir à diverses façons de promouvoir la réflexion à ce sujet, que ce soit par la création d'un accueil particulier pour les étudiantes, étudiants autochtones à l'UQAM, par la création d'un pôle, d'une école d'été ou encore d'une concentration en études autochtones.

En terminant, madame Claire Vanier rappelle que la quantité de travail des agentes de développement a grandement augmenté au cours des dernières années et que leur rôle est appelé à se modifier. Elle soutient que l'appui d'une nouvelle agente à temps partiel a aidé à mieux accompagner les projets, mais elle déplore la précarité de deux des trois emplois du domaine communautaire.

6.3 Femmes

Madame Lyne Kurtzman présente le rapport annuel 2014-2015 du Protocole UQAM/Relais-femmes du Service aux collectivités. Au cours de l'année, 44 activités ont été accompagnées, dont 21 projets de recherche, 10 projets de formation, 11 activités de diffusion et 2 activités de soutien à des groupes. Elle constate une augmentation des projets de formation, dont 4 ont évolué en même temps au cours de l'année, ainsi qu'un intérêt grandissant envers la recherche partenariale et la co-construction des connaissances, qui suscite de nombreuses réflexions au sein du corps professoral depuis quelques années.

Elle souligne également la co-organisation par le Protocole UQAM/Relais-femmes, avec la collaboration de l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF) et le Réseau québécois en études féministes (RéQEF), du 7^e Congrès international des recherches féministes dans la francophonie ainsi que l'organisation d'un colloque dans le cadre de ce congrès. De plus, madame Lyne Kurtzman mentionne la continuation des activités du pôle de réflexion et d'action sur l'intersectionnalité, qui souhaite alimenter la discussion au sujet des femmes subissant plus d'une forme de domination ou de discrimination et inviter les groupes à prendre cet enjeu en compte dans le cadre de leurs actions et activités.

Elle se questionne sur la modification graduelle du rôle des agentes de développement. Celles-ci coordonnent les projets, assistent les professeures, professeurs et agissent à titre d'agentes, de liaison auprès des organismes partenaires. Elle indique que le nombre de projets est en constante augmentation, ce qui est positif pour le Service aux collectivités, mais difficile à assumer pour les professionnelles en poste. Elle signale que le Service aux collectivités et l'UQAM ont développé une approche particulière de recherche partenariale qui retient l'attention de nombreuses actrices, nombreux acteurs de monde de la recherche ce qui les incite à exporter leur modèle. Cela entraîne donc une diversification et un enrichissement des tâches très positifs pour le Service aux collectivités, mais qui ne sont pas adjoint d'un financement. Le manque de ressources du protocole UQAM/Relais-femmes, ne comptant qu'une seule agente de développement sans aucun soutien administratif, se fait saisissant. Il s'agit d'une situation que madame Lyne Kurtzman considère comme inquiétante, soulignant que les professionnelles du Service aux collectivités ne pourront pas continuer à offrir des services de qualité et à exporter les modèles d'intervention prisés à l'UQAM sans ressources supplémentaires.

6.4 Syndical

Le directeur intérimaire des Services aux collectivités indique que le rapport annuel 2014-2015 du domaine syndical sera déposé au mois de janvier 2016. Sa présentation est donc reportée à cette date.

7. Activité annuelle du SAC (pour la rencontre de janvier 2016)

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités propose à chacune, chacun des membres de lui faire parvenir des idées pour l'activité annuelle du Service aux collectivités. Ces idées pourront faire l'objet d'une discussion au moment de la prochaine séance du Comité des services aux collectivités.

Une membre propose d'adopter une résolution de félicitations à l'endroit de l'équipe du Service aux collectivités afin de remercier ses membres de l'excellent travail effectué et de valoriser le développement de l'expertise propre au Service.

RÉSOLUTION 2015-CSAC-1132

ATTENDU la présentation des rapports annuels de chacun des domaines du Service aux collectivités;

ATTENDU la qualité des dossiers présentés au Comité des services aux collectivités démontrant l'excellent travail de soutien et d'encadrement de l'équipe du Service aux collectivités;

ATTENDU la lourde charge avec laquelle les membres de l'équipe doivent composer sur une base quotidienne;

ATTENDU l'importance pour le Comité des Services aux collectivités d'encourager le développement et le maintien d'une expertise en soutien aux projets;

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Gervais, appuyé par monsieur Marcel Simoneau, que le Comité des services aux collectivités :

FÉLICITE les membres de l'équipe du Service aux collectivités pour l'excellent travail accompli et les remercie chaleureusement de leur dévouement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Levée de la séance

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 HEURES 30 MINUTES.

ONT SIGNÉ :

LE PRÉSIDENT

LA SECRÉTAIRE

CONFIRMÉ À L'ASSEMBLÉE DU 9 NOVEMBRE 2015.
MNRB/vvp